

L'entreprise et la sécurité nationale

Entreprise et sécurité nationale ; lier les deux termes peut sembler paradoxal tant il est vrai que les réalités qu'ils recouvrent paraissent relativement étrangères l'une à l'autre. En effet et au-delà de sa définition précise, la sécurité nationale évoque naturellement l'idée de survie de la nation et donc les compétences régaliennes, quant l'entreprise, pour sa part, illustre tout aussi spontanément la notion d'intérêts strictement privés et la recherche de profits. Il convient pourtant de ne pas en rester à cette courte vue, mais bien se rappeler que l'entreprise, loin de ne satisfaire que les seuls intérêts légitimes de ses propriétaires, possède bien évidemment une utilité commune, une fonction sociale.

D'abord, les questions de défense et de sécurité ne pouvaient faire l'économie d'une réflexion sur leurs dimensions économiques, qu'il s'agisse du coût d'un conflit ou que l'on envisage la satisfaction par l'économie des besoins militaires liés à ce conflit. En outre, le concept de sécurité nationale, théorisé par les Livres Blancs de 2008 et 2013, fait la part belle à une vision élargie des enjeux de sécurité et de défense, laquelle justifie qu'une plus grande attention soit apportée aux questions économiques. Or, si l'Etat n'a certes pas vocation à administrer l'économie de manière directe, il recherchera des moyens d'assurer la pérennité des flux économiques essentiels à la vie de la Nation ; dès lors la question des rapports entre entreprise et sécurité nationale vise à apprécier la manière dont gouvernants et acteurs économiques interagissent de manière à sauvegarder les intérêts économiques de la Nation.

L'Etat, s'adaptant aux circonstances, agit en soutien de l'activité économique des entreprises ; dans un contexte de globalisation des échanges et des flux, d'interconnexion des économies et d'ouverture à l'information, il est acquis que les entreprises nationales soutenues par leur Etat se livrent une « guerre économique » sur les marchés. Dans ce cadre, la concurrence exacerbée entre entreprises ne concerne plus uniquement les biens et les services, mais s'est encore ouverte aux éléments immatériels, à la propriété intellectuelle et industrielle, aux images et aux logiciels : c'est l'avènement d'une concurrence d'un nouveau type qui s'exerce bien en amont de la production et porte aussi sur des questions d'innovation et de conception des produits. Alors, au-delà du seul soutien à une industrie de défense autonome rendant la nation indépendante, l'Etat intervient au cœur de cette guerre économique nouvelle. Pour les pouvoirs publics, il est un impératif absolu pour la sécurité nationale de diminuer la vulnérabilité des entreprises ; accompagner la réactivité de ces entreprises, constitue un enjeu tout aussi fondamental.

1. Diminuer la vulnérabilité des entreprises, un enjeu de sécurité nationale

Au regard de l'activité des entreprises, c'est un enjeu de sécurité nationale de veiller à ce que les personnels qu'elles emploient ne soient pas source de vulnérabilité ; de manière semblable, certains sites représentent en eux-mêmes des enjeux pour la sécurité nationale, au regard des conséquences que pourraient avoir leur destruction.

A. La vulnérabilité des personnes

- enquêtes administratives
- habilitation secret-défense

B. La vulnérabilité des sites

- zones protégées et zones réservées des entreprises
- activités d'importance vitale

2. Accompagner la réactivité des entreprises, un impératif de sécurité nationale

Lorsque la crise est survenue, il est d'une importance vitale pour la sécurité nationale que les entreprises puissent réagir et retrouver le plus vite possible l'activité qui est ordinairement la leur. Au-delà c'est en intégrant une culture de la sécurité, que l'entreprise participe de la sécurité nationale.

A. La nécessité de la résilience

- résilience et sécurité nationale
- plan de continuation d'activité

B. La sécurité par le partenariat

- la défense économique partenariale
- intelligence économique & sécurité des systèmes d'information

Au terme de cet examen des liens entre l'entreprise et la sécurité nationale se dessine un paysage contrasté. A la prise de conscience des enjeux pour la sécurité nationale d'un tissu d'entreprise compétitives répond le constat des lacunes d'un Etat sur la défensive et dont la légitimité même à intervenir dans le champ économique est contestée. Si la mise en avant d'une démarche partenariale vise à combler les lacunes des modalités d'intervention de l'Etat contemporain, il reste néanmoins un point cardinal à envisager et que l'on ne pourra négliger à l'avenir, celle du financement des entreprises des secteurs économiques porteurs d'intérêts nationaux stratégiques.

Bertrand PAUVERT

Maître de conférences HDR à l'Université de Haute-Alsace
CERDACC - EA 3992 (Centre Européen de recherches
sur le Risque, le Droit des Accidents Collectifs et des
Catastrophes)